



Janvier 2026

2526-AB-005

Document remis au Conseil de déléguéEs

[Lien hypertexte](#)

A_{ctualités du SEVF...}



En ce début d'année 2026, il est temps de se souhaiter santé, amour et bonheur autant dans notre vie personnelle que professionnelle! Concernant la vie syndicale, il faudra continuer de **mettre tout en œuvre pour être en mode « solidaire » plutôt que « solitaire »**. Nous l'avons vu en 2025 : le mouvement syndical – et en particulier celui des enseignantes et enseignants des centres de services scolaires – est attaqué de tous bords tous côtés. Et toutes ces attaques de la part de l'actuel gouvernement visent à affaiblir les syndicats en tant que tels mais pourront faire en sorte que le personnel enseignant voie ses conditions d'exercice grandement détériorées... sans passer sous silence que les lois encadrant la négociation des conventions collectives et la mobilisation (dont l'exercice du droit de grève) risquent aussi d'affaiblir considérablement notre rapport de force vis-à-vis notre employeur, ce même gouvernement!

Bref, **la solidarité sera de mise en 2026 pour préserver – et toujours améliorer – nos conditions de travail qui sont intrinsèquement reliées aux conditions d'apprentissage de nos élèves**. Notre combat en est aussi un pour la réussite éducative de nos élèves! Si tout seul on va plus vite, ensemble on va vraiment plus loin! Ne l'oublions pas et agissons pour notre mieux-être et pour de meilleures conditions d'exercice.

C_{olloque « Maîtres de notre profession ! » (FSE-CSQ)}

Dans le cadre de son Grand Colloque pédagogique et professionnel « Maîtres de notre profession ! », notre Fédération, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), a lancé une **large consultation destinée à tous nos membres**. Trois enjeux sont ciblés pour cette consultation :

- Enseigner à l'ère de l'intelligence artificielle;
- Repenser la formation initiale et l'insertion professionnelle;
- Exercer son leadership professionnel.

Cette consultation a été envoyée par courriel et a été publiée dans le groupe Facebook fermé « *Le SEVF en action* ». [Les](#)



membres du SEVF ont jusqu'au 2 février 2026 pour y répondre. Tous les résultats de cette consultation seront dévoilés et analysés lors du Grand colloque auquel une délégation d'une vingtaine de membres du SEVF participera au printemps prochain.

Écoles à palier de services intermédiaire (PSI)



L'**analyse du modèle** de services que sont les écoles à palier de services intermédiaire (PSI) est **actuellement en cours par le SEVF**. Un sondage a été distribué par courriel à tout le personnel enseignant œuvrant dans ces écoles. La compilation des résultats de ce sondage se fera dans les prochains jours et sera présenté au Service des ressources éducatives (SRÉ) de notre Centre de services scolaire (CSS) ainsi qu'aux membres du SEVF par différents moyens.

Il faut se rappeler que **le projet pilote concernant les écoles PSI sera prolongé d'une année scolaire** (entente à entériner bientôt par le SEVF et le CSS). Et, **d'ici la fin septembre 2026, il faudra clore les discussions entre le SEVF et le SRÉ pour déterminer quel modèle nous désirons appliquer pour les services éducatifs à rendre à nos élèves.**

Équité salariale

Document 2526-CD-022



La présentation des fiches explicatives concernant l'équité salariale s'est poursuivie lors du Conseil de déléguéEs de janvier dernier. La **cinquième fiche** – sur un total de neuf – a été confectionnée sous forme de **jeu questionnaire pour tester vos connaissances en lien avec la Loi sur l'équité salariale**. Parmi les sujets qui y sont abordés, notons :

- La manière dont est constituée l'évaluation du maintien dans le cadre de la Loi;
- La manière dont les plaintes pour non-respect de la Loi peuvent être déposées;
- L'objectif de la Loi sur l'équité salariale;
- Le type d'entreprise qui doit réaliser l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

Fonds de soutien du SEVF pour les projets spéciaux



Le Fonds de soutien du SEVF est de retour cette année et certaines écoles ont déjà pu bénéficier d'une somme d'argent pour des projets mis en place au cours des 100 premiers jours de l'année scolaire 2025-2026. Pour les personnes intéressées, **il est maintenant l'heure d'envoyer votre demande au SEVF si vous désirez recevoir un montant d'argent pour votre projet se déroulant entre le 27 janvier 2026 et la fin de la présente année scolaire.** La date limite pour soumettre votre demande est **le 1^{er} février 2026** et vous pouvez le faire en remplissant le formulaire suivant : <https://sevf.ca/wp-content/uploads/sites/60/2025/09/Formulaire-pour-fonds-de-soutien-aux-projets-speciaux.pdf>.

Rappelons ici que ce Fonds a été créé principalement pour venir en aide aux élèves défavorisés, mais une petite partie des sommes peut être utilisée pour des élèves en provenance de milieux favorisés. Ajoutons que le montant maximal que le SEVF peut accorder à une demande est de 200\$ (selon l'argent disponible et le nombre de demandes reçues). La décision finale concernant les sommes d'argent qui seront allouées pour la 2^e partie d'année 2025-2026 sera prise lors d'une rencontre du Conseil exécutif du SEVF en début février 2026.

Négociation locale

Une amorce de discussions a eu lieu entre le SEVF et notre CSS lors du Comité des relations du travail du 7 janvier dernier. Les deux parties – syndicale et patronale – ont quelque peu échangé sur les sujets qu'elles aimeraient aborder lors de la prochaine ronde de négociation locale. Elles semblent s'entendre sur le fait que ce serait **une négociation « ciblée », c'est-à-dire portant sur un nombre limité de sujets**. Ce qui pourrait faire également en sorte de limiter la durée de temps de cette négociation, tout dépendant de l'évolution des discussions avec la partie patronale.

Dans les prochains jours, le SEVF et notre CSS tiendront une rencontre officielle pour déterminer et délimiter la liste des sujets à aborder pour cette négociation. Finalement, soulignons que la négociation locale se fera avec une ombre planant au-dessus des échanges : le projet de loi 100, soit la *Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic*. L'adoption de ce projet de loi influencera tôt ou tard les divers sujets pouvant – ou ne pouvant plus – être traités lors de toute négociation locale.

Outil de travail quotidien du SEVF (agenda)

Notre Outil de travail quotidien – ou agenda du SEVF – sera de retour en 2026-2027. Par conséquent, **un concours a été lancé pour déterminer l'image qui apparaîtra sur la page couverture de cet outil**. Les membres du SEVF intéressés à faire parvenir une photo, un dessin ou tout autre visuel pour cette page couverture ont jusqu'au **6 février 2026** pour envoyer leur œuvre à l'**adresse courriel suivante : genevievev@sevf.ca**. La personne dont l'œuvre sera choisie recevra une carte cadeau de chez *DeSerres*.

Le SEVF a eu des commentaires de la part de certains de ses membres pour faire des adaptations plus « personnalisées » à cet outil de travail. Certaines demandes pourront être acheminées à la firme qui s'occupe de la conception de cet outil, mais nous tenons à spécifier qu'il s'agit d'un modèle d'agenda commun qui est utilisé à travers tout le Québec. Il pourrait donc être plus difficile de l'adapter selon nos besoins particuliers.

P réscolaire



Suite à des discussions entre le SEVF et le Service des ressources éducatives (SRÉ), **le personnel enseignant du préscolaire a reçu un bref sondage à remplir d'ici le 23 janvier 2026**. Cette consultation ne contient qu'une seule question large en lien avec les services éducatifs à offrir aux élèves : « **Quelles seraient les solutions ou quelle serait la solution que nous pourrions envisager pour faire face aux problématiques vécues actuellement dans les classes du préscolaire ?** »

Parallèlement à ces discussions, le SEVF a été informé tout dernièrement d'une **réorganisation scolaire au niveau des classes de maternelle 4 ans pour 2026-2027**. Les enseignantes et enseignants concernés ont pu assister à une rencontre virtuelle à ce sujet, rencontre menée par notre CSS. Au cours des prochains jours et prochaines semaines, des échanges continueront d'avoir lieu entre le SEVF et l'employeur pour voir à la meilleure « gérance » possible de ces changements pour les conditions d'apprentissage de ces élèves qui en sont à leur tout début de parcours scolaire et pour les conditions de travail de nos membres.

P rojet de loi 3 – *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail*

Document 2526-CD-019

Lors du CD du 13 janvier 2026, les personnes déléguées ont assisté à une présentation intitulée « **De la formule Rand au projet de loi 3** ». Des explications ont donc été fournies sur ce qu'est la formule Rand, notamment la retenue syndicale à la source pour toutes les personnes syndiquées. Cette formule a aussi une contrepartie : les syndicats ont l'obligation de représenter et de défendre toutes les travailleuses et tous les travailleurs de leur unité de négociation qu'ils soient membres ou non. Il a également été démontré que plusieurs attaques ont eu lieu – ou sont en cours – concernant la formule Rand (ou toute manière de faire semblable) : projet de loi C-377 au Canada, lois « *Right to work* » aux États-Unis, *Loi visant à*

rétablissement l'équité dans les milieux de travail en Alberta (spécifions ici que le nom de cette Loi décrit plus ou moins bien son contenu... comme maints projets de loi déposés par le gouvernement du Québec actuellement).

Le projet de loi 3 du gouvernement caquiste s'inscrit directement dans la lignée de ces attaques et **il faudra faire preuve de vigilance de toutes parts pour faire en sorte que son contenu soit modifié ou, mieux, ne puisse pas s'appliquer**. Fermons la porte que notre gouvernement-employeur tente d'ouvrir !



Dernière heure : Les membres du SEVF sont invités à participer à un **Comité d'accueil en marge du cocktail de la rentrée de la CAQ qui aura lieu le mardi 27 janvier prochain**. Le Comité d'accueil des organisations syndicales – et probablement d'organisations de la société civile également – débutera **à l'extérieur du Delta Trois-Rivières (1620, rue Notre-Dame Centre) à compter de 16h30**. Pour l'occasion, nous nous afficherons avec les couleurs de notre Centrale, la CSQ.

Projet de loi 94 – *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives*



Concernant cet autre projet de loi du gouvernement caquiste, **le SEVF, avec l'aide de la FSE-CSQ, poursuit ses vérifications en lien avec certains articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui ont été modifiés et qui sont maintenant en application**. À titre d'exemple, l'article 15 de la LIP souligne dorénavant qu'il n'y aurait plus d'accommodements possibles pour l'élève qui s'absenterait de l'école parce qu'il pratique un sport n'étant pas en lien avec un programme scolaire ou qui manquerait de l'école à cause d'une activité familiale prévisible.

Le SEVF a déjà reçu un point de vue du Service des ressources humaines (SRH) de notre CSS à ce sujet précis, mais ce point de vue reste à vérifier au niveau de l'interprétation de la nouvelle loi. **Dès que les vérifications seront faites de la part de notre Fédération, le SEVF en informera ses membres et assurera les représentations nécessaires auprès de l'employeur.**

Promotion par matière au secondaire (arrêt du déboulage)
Document 2526-CD-021



Les démarches se poursuivent concernant **l'application de l'arrêt du déboulage au secondaire**. Même si elles se font à pas de tortue, le SEVF tente d'avancer dans ce dossier. **Dernière action en cours : une vérification à faire de la part des personnes déléguées du secondaire suite à un document détaillé qui a été remis au SEVF par le SRÉ de notre CSS.**

Ce document fait part des **divers moyens mis en branle dans nos écoles secondaires suite à l'arrêt du déboulage** : cours à l'horaire de l'élève, « pont » à suivre, être en classe niveau avec évaluation au niveau inférieur ou suivi avec enseignant ressource. **Le SEVF compilera les divers suivis effectués par les personnes déléguées et pourra poursuivre ses représentations auprès de l'employeur**, que ce soit notre CSS ou le Ministère de l'Éducation (par l'entremise de la FSE-CSQ).

Réseau d'action sociopolitique (CSQ)

Verso du projet d'ordre du jour



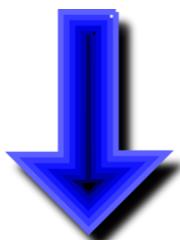
Lors du dernier Réseau d'action sociopolitique de notre Centrale, la Centrale des syndicats du Québec, il a notamment été question d'**itinérance**. Le verso du projet d'ordre du jour du CD du mois de janvier dernier donne plus d'explications sur **l'itinérance** et comment elle est une **combinaison de facteurs et d'événements qui s'inscrivent dans le parcours de vie d'une personne**. De plus, on y démontre **comment lutter collectivement contre l'itinérance** en renforçant le filet social, en tissant des liens avec les gens de notre communauté, en s'impliquant entre autres auprès des organismes communautaires, en renforçant le pouvoir d'agir des personnes et en favorisant leur participation aux décisions démocratiques.

Lors de ce même Réseau, il a aussi été question du **Manifeste du Collectif pour un Québec sans pauvreté**. Ce Manifeste réclame entre autres au gouvernement du Québec **la mise en place de politiques publiques visant à améliorer en priorité les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté**. **Nous vous invitons grandement à lire le Manifeste et à le signer personnellement en cliquant sur le lien suivant** : <https://www.pauvrete.qc.ca/manifeste/>. Le SEVF a déjà signé ce Manifeste comme organisation étant donné l'importance de vivre dans une société plus juste, plus solidaire, plus équitable. Cela peut effectivement se refléter dans nos classes!

RREGOP – Régime de retraite
du personnel employé du
gouvernement et des organismes
publics

Document 2526-CD-020

Terminons ce bulletin d'informations avec de bonnes nouvelles! En effet, **les résultats de l'évaluation actuarielle de notre Fonds de pension, le RREGOP, sont fort positifs**. Cette dernière évaluation actuarielle, dressant le portrait de la situation financière du RREGOP en date du 31 décembre 2023, affiche des **surplus de 13,4 G\$**, ce qui permet un **ajustement à la baisse du taux de cotisation à notre Fonds de pension**. Par conséquent, **ce taux sera de 8,63% pour l'année 2026** comparativement à 9,09% pour l'an dernier (2025). Ce même taux de cotisation sera de 8,12% en 2027 et de 7,61% en 2028.



1, 2, 3... GO !

27 janvier 2026 à 16h30	 Comité d'accueil en marge du cocktail de la rentrée de la CAQ (Delta Trois-Rivières, 1620 rue Notre-Dame Centre)
17 février 2026	Conseil de déléguéEs (Club de golf Métabéroutin)
17 mars 2026	Conseil de déléguéEs (Club de golf Métabéroutin)
	<i>Vous avez un questionnement concernant vos conditions de travail? Vous voulez émettre un commentaire à une personne représentante du SEVF?... Cliquez sur le lien suivant pour connaître les heures d'ouverture du centre administratif du SEVF, la répartition des dossiers entre les membres libérés et leurs coordonnées : https://sevf.ca/h/nous-joindre/.</i>